

**REUNION PLENIERE DU CONSEIL DE CONSEIL DE
DEVELOPPEMENT
DURABLE DE L'AGGLOMERATION BOULONNAISE N°24**

COMPTE-RENDU DU MARDI 27 JANVIER 2009

Stratégie du Développement Economique du Boulonnais (PLDE)

- ✓ **Présentation**
- ✓ **Débat et Vote»**

Jean-Roger BERGERAT ouvre la séance et remercie les membres présents ainsi que le public. Il fait part des excuses de Monsieur Jean-Marc PLOUVIN, directeur général des services de la CAB et de Monsieur Philippe VALLETTE, directeur de Nausicaä. Monsieur VALLETTE souhaitait malgré tout informer les membres que le PLDE ne reprend pas « *les conclusions du groupe de travail tourisme* » déposées en 2005 », ce qu'il estime regrettable. Néanmoins, un certain nombre d'éléments ont été évoqués sauf, peut être, que « *Nausicaä, « locomotive du tourisme régional » n'apparaît pas comme un élément moteur « alors qu'une extension est en projet et aura des conséquences positives très importantes sur l'économie du Boulonnais. En effet, en moins de 18 ans, les presque 11 millions de visiteurs de Nausicaä ont injecté dans l'économie locale, hors dépenses dans le site lui-même, près de 150 millions d'euros. Qu'elle est l'économie qui aujourd'hui peut se vanter d'une telle réussite ? »*

Jean-Roger BERGERAT profite également de l'occasion pour présenter ses vœux aux membres du Conseil de Développement Durable de l'Agglomération du Boulonnais (CDDAB), à la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et à son Président représenté par Monsieur Dominique GODEFROY, Vice-Président chargé des relations avec le CDDAB. Il ajoute que son souhait le plus cher pour cette nouvelle année est effectivement le développement économique de l'agglomération Boulonnaise.

Jean-Roger BERGERAT présente les prochaines dates de réunions des assemblées du CDDAB. La prochaine réunion aura pour objet de répondre aux saisines du Président de la CAB sur : « Comment développer la part d'énergie renouvelable dans l'agglomération Boulonnaise ? » et sur « les transports dans l'agglomération. » Il indique également qu'une réunion se déroulera le 9 février prochain au Cercle Boulogne Synergie sur le thème « Bill Gates + Ghandi = entrepreneuriat social ». Elle sera animée par Monsieur MOUROT. Il invite cordialement les membres à y assister.

Jean-Roger BERGERAT cède la parole à Monsieur Johann DUHOO chargé de présenter et d'animer la réunion de ce soir sur le thème du Plan Local de Développement Economique (PLDE).

Johann DUHOO présente l'avis du CDDAB - stratégie et PLDE - sur le document actualisé le 6 novembre 2008 et à l'aide d'un power point (joint en annexe) :

« RAPPEL DE LA SAISINE

Le Conseil de développement Durable a été saisi le 22 octobre 2008 par la Communauté d'agglomération du Boulonnais pour un avis sur le document stratégique PLDE (Plan Local de Développement Economique), dans sa version du 06 novembre 2008, la dernière en notre possession.

Ce document, élaboré par la Communauté d'agglomération du Boulonnais aux côtés de la Région et de ses partenaires, poursuit deux objectifs :

- Soutenir les filières et secteurs stratégiques ;
- Créer un environnement favorable au développement des entreprises, qu'il s'agisse de l'offre foncière et immobilière, l'accompagnement des projets d'entreprises, la recherche, la formation, l'accès à l'emploi, l'ouverture internationale ou encore la promotion du territoire.

ATTENDU DE LA SAISINE

Lancé en décembre 2007, le Plan Local de Développement Economique élaboré par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est un nouvel outil mis en place par la Région suite à la loi du 13 août 2004 et à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE).

Le document stratégique PLDE est le fruit d'une concertation de plusieurs mois qui a mobilisé de nombreux acteurs économiques locaux dont les membres du Conseil de développement Durable.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais a souhaité recueillir l'avis du Conseil de Développement Durable, lequel de part sa composition et son travail est fédérateur de dynamiques locales et peut ainsi révéler de nouvelles problématiques et opportunités à prendre en compte.

ORGANISATION DU CONSEIL POUR REpondre A LA SAISINE :

□□ Les membres du Conseil ont largement participé, à titre individuel, aux groupes de travail mis en place par la Communauté d'agglomération du Boulonnais dans le cadre du PLDE à savoir les groupes de travail :

- Aménagement économique et numérique,
- Recherche, Innovation Enseignement Supérieur,
- Accompagnement et développement de l'entreprise,
- Halio-agroalimentaire,
- Tourisme,
- Santé.

□□ Par messagerie électronique du 13 novembre 2008 tous les membres titulaires ou associés du Conseil ont reçu la version du 21 octobre 2008 du document ainsi qu'une copie du courrier de saisine du Président. Les membres souhaitant recevoir une version papier pouvaient en faire la demande. Par ailleurs à ce message était jointe une invitation à la réunion du 25 novembre ci-après.

□□ En effet, et pour aider à l'analyse et aux réflexions, une réunion spécifique de présentation du document a été organisée le 25 novembre 2008, réunion au cours de laquelle les chargés de mission de la Communauté d'agglomération ont explicité les points forts du document stratégique PLDE, et ont répondu aux questions posées par les membres présents du Conseil de Développement. Un débat et des échanges ont suivi cette présentation.

□□ De plus les différentes commissions du Conseil de développement qui s'étaient saisies des thèmes Tourisme, Santé, Emploi pour Demain, Culture, Transports, etc. avant même d'être sollicitées

par la Communauté d'agglomération, ont été mobilisées pour formuler leur avis sur le document stratégique PLDE.

□□ Le présent avis fait l'objet de la présentation et d'un débat suivi d'un vote lors de la plénière du Conseil de Développement Durable de l'agglomération du Boulonnais le 27 janvier 2009. Le procès-verbal de cette assemblée plénière sera joint en annexe n°2 du présent avis.

□□ Le chapitre « A. DIAGNOSTIC » du document stratégique PLDE n'a pas fait l'objet d'une analyse de la part des membres de notre Conseil étant donné que l'essentiel de l'assemblée plénière du CDDAB du 23 septembre 2008 a été consacré à la présentation par M. Frédéric SZWARC de l'Observatoire Social du Territoire Boulonnais et aux chiffres clefs autour de différentes thématiques telles que l'emploi, la démographie ou l'habitat.

Le travail du Conseil de développement a été abondant. Au total, cette démarche a fait l'objet de nombreuses réunions des commissions et a mobilisé environ 40 membres et participants aux commissions du Conseil de Développement. (cf. annexe 1)

Saisi sur le PLDE, le Conseil a souhaité compléter et enrichir son propos en insistant sur quelques points précis :

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE PLDE

1. Quoique très complet et résultat d'un travail important et conséquent, le projet de PLDE n'évoque pas, même de façon symbolique, la nécessité de mettre en œuvre des **coopérations décentralisées** avec des pays ou des agglomérations de l'UE ou des pays émergents.
2. A contrario, le projet n'évoque pas suffisamment le positionnement de notre agglomération par rapport aux autres EPCI, territoires et régions. Les propositions n'appréhendent pas l'évolution de l'environnement et la concurrence inévitable avec d'autres entités qu'elles soient commerciales ou non.
3. « L'organisation de la gouvernance » (p.84) n'intègre pas les évolutions au niveau des acteurs économiques comme le regroupement des 3 CCI de la Côte d'Opale.
4. Nombre de questions devront être pensées avec la Région qui devrait devenir la Collectivité Territoriale compétente pour les questions économiques d'**une métropole littorale transfrontalière**. Cela ne semble pas affirmé avec suffisamment de force.
5. De plus les membres du Conseil de Développement pensent nécessaire que des actions soient entreprises en partenariat étroit et de façon dynamique avec les organismes tels que Le Parc Naturel Régional, ainsi qu'avec la Région Nord-Pas-de-Calais et le Département du Pas-de-Calais, lesquels ont également engagé des dynamiques sur un certain nombre de points, objets de ce document stratégique PLDE.
6. Le Conseil estime que la notion d'**interdépendance** entre les volets du PLDE n'est pas assez affirmée. L'offre culturelle par exemple doit contribuer à développer les connaissances et goûts de la population mais aussi attirer et fixer une population nouvelle riche de savoir-faire et de projets de développement économique. La réflexion boulonnaise doit donc perdre son côté endogène bien connu. Le maître mot doit être celui de **l'ouverture vers l'extérieur**.

ANALYSE DU PLDE ET PROPOSITIONS :

LE SOUTIEN AUX FILIERES ET SECTEURS SPECIFIQUES

- **HALIO-AGROALIMENTAIRE :** (page 31 du PLDE)

Analyse :

Un certain nombre de membres du Conseil ayant participé aux réunions des groupes de travail organisés par la Communauté d'agglomération du Boulonnais dans le cadre de l'établissement du Plan Local de Développement Economique (PLDE), en l'état actuel de nos réflexions nous souscrivons aux études de ce document. Nous souscrivons totalement à l'importance pour notre agglomération de cette filière et de ce secteur spécifiques.

Propositions :

En conséquence nous n'avons pas de propositions complémentaires à présenter à ce jour. »

Monsieur Johann DUHOO cède la parole à Monsieur Hervé PIAU :

- « **TOURISME :** (page 37 du PLDE)
Analyse :

Le Conseil fait sien le constat rapporté par le document « la Stratégie de Développement Economique du Boulonnais » dans ses pages 37 et suivantes.

Néanmoins le Conseil insiste sur la nécessaire complémentarité qui existe entre Tourisme, développement économique et culture (cf. page 8 II du présent avis). **A ce sujet on pourra utilement se reporter aux rapports du groupe de travail « Tourisme » validé en plénière le 16 juin 2005, du groupe de travail « Culture » validé en plénière le 26 septembre 2006 ainsi qu'aux « Actes des Assises de la Culture » ; ces documents insistent sur le fait que la Culture et le patrimoine sont facteurs de développement du Tourisme et de l'économie.**

Il est dit (p.38) que le développement touristique doit « **concilier attente des touristes et épanouissement de la population locale.** » L'idée est généreuse et intéressante si elle ne se heurte pas au refus du développement économique au nom du développement durable, pour le mieux de situations acquises ou pire de corporatismes locaux bien installés. Se soucier en revanche de **démarches tarifaires** susceptibles de capter la clientèle intra communautaire est par contre une excellente idée.

Aux « enjeux et objectifs partagés » (p.38 et 39), il serait souhaitable d'ajouter l'objectif de **valoriser notre vitrine de savoir-faire techno-alimentaire** (produits de la mer, Boulogne-sur-Mer, premier port de pêche etc.).

La démarche qualité souhaitée (p.39) doit concerner les prestations culturelles. Il faut parler d'**ingénierie culturelle** d'Agglomération et notamment d'ingénierie de projet dans le cadre de la CAB mais aussi d'une métropole littorale transfrontalière.

Le paragraphe « rendre visible l'offre touristique du boulonnais » (p.40) renvoie aux enjeux d'un projet culturel de territoire qui crée du lien et une identité. **Une stratégie de communication** doit l'accompagner pour dire ce que nous voulons mettre en commun (voir le rapport du CDD « quel projet culturel pour le Boulonnais » page 40). S'il faut se féliciter du souhait affiché de parler aux publics intra communautaires, il faut aussi une volonté forte de toucher des publics bien au-delà des limites de la CAB.

Propositions :

Seule la ville de Boulogne sur Mer bénéficie du label Ville d'Art et d'Histoire, il serait pertinent de s'inscrire dans une perspective de Pays d'Art et d'Histoire pour la synergie et la mise en valeur des richesses patrimoniales et donc l'attractivité du Boulonnais. Les richesses patrimoniales vont bien au-delà de la thématique napoléonienne qui a cependant son intérêt (p.38), mais les périodes gallo-romaine et moyenâgeuse, avec le château fort et les remparts, méritent plus d'intérêt de notre part.

L'accessibilité du Boulonnais bénéficie aussi de la proximité de l'aéroport du Touquet.

Il serait bien de compter au nombre des structures privées de loisirs le Casino de Boulogne sur Mer.

En ce qui concerne l'hébergement touristique, l'impasse est faite sur l'existence des gîtes ruraux et chambres d'hôtes de plus en plus choisis par les touristes notamment les Anglais (p.37).

Création d'hôtels, création d'un musée de la pêche et valorisation des produits et coproduits de la mer, création d'un marché couvert au centre de Boulogne et d'une Halle au poisson couverte, respect de l'architecture régionale dans les villes et les campagnes. Développement et équipement du port de plaisance pour en faire un port accueillant, reconnu, réputé et digne de ce nom.

Développement d'un label de restauration à base de produits de la mer.

II - sur l'orientation et proposition « renforcer et conforter l'image du territoire » - C I 3 a page 57

Un projet culturel participe à l'attractivité de la communauté d'agglomération.

Les démarches culturelles inscrites dans un projet culturel de territoire créent du lien au sein de l'espace communautaire, affirment son identité et son image. Elles sont des enjeux pour le cadre de vie, l'équipement, la cohésion sociale et le développement économique, notamment dans le domaine d'un tourisme culturel qui dure toute l'année.

Renouvelables à l'infini, les politiques culturelles s'inscrivent logiquement dans une démarche de développement durable et, dans les périodes de mutations sociales et économiques, constituent de remarquables stratégies d'accompagnement

Les constats soulignent les atouts positifs mais n'abordent pas les points de faiblesse dans le domaine du **spectacle vivant** qui ne compte qu'une scène aux normes modernes du spectacle vivant et souffre de l'absence d'équipements capables d'affirmer une identité.

Il serait intéressant de préciser comment les terrains de l'ex-Comilog seront utilisés pour un **complexe culturel d'envergure national** (page 38) et comment ce dernier s'articulera avec les autres équipements de la CAB.

Si le principe d'une **saison culturelle** qui dure toute l'année est retenu, il n'est pas précisé dans quel cadre communautaire et par qui elle sera pilotée (p.38 et 39).

L'idée de **grands événements** ne doit pas se limiter au seul patrimoine maritime comme il est acté dans le projet d'Agglomération mais doit se penser **dans le cadre d'une métropole littorale transfrontalière**. A cet égard, il paraît souhaitable que la CAB inscrive dans le PLDE le projet de tirer le meilleur parti des **JO de 2012** et l'opportunité d'être, seule ou avec les autres villes du littoral, **Capitale Régionale de la Culture.** »

Johann DUHOO reprend la parole et expose :

- **« SANTE :** (page 41 du PLDE)

Analyse :

Le document a pleinement intégré l'offre de soins boulonnaise dans une perspective économique. Dès février 2004 le groupe de travail « Santé » du Conseil de développement avait par ailleurs formulé des propositions, lesquelles ont toutes trouvé leurs applications à ce jour.

A - l'offre de soins boulonnaise constitue un atout pour le bassin de vie :

- les professionnels de santé de ville sont relativement nombreux et à la démographie relativement moins critique que dans d'autres secteurs de la région.
- les établissements de santé sont solides et bien implantés.
- Le développement d'une politique d'attractivité envers les professionnels de santé est un axe intéressant (cadre de vie, accueil, etc.).

B - Une mise en perspective économique intéressante :

- Le document souligne justement que la santé est un facteur d'emploi (3000 emplois) et de revenus très important dans le bassin de vie.

- L'évocation des passerelles avec d'autres filières est riche de potentiels (tourisme, produits de la mer, nouvelles technologies)

Propositions :

Le conseil formule néanmoins d'autres propositions lesquelles visent à améliorer l'enjeu population.

A - Affirmer la santé publique comme un axe de développement durable.

- L'amélioration de l'état de santé de la population de l'agglomération (cancer, maladies cardiovasculaires) en tenant compte du lent vieillissement de la population constitue un enjeu important, sur le plan économique, social et humain.

- Engagement de la CAB dans une politique volontariste de prévention et d'éducation à la santé (projet Boulogne 2020) : rôle de soutien aux acteurs de terrain, associations portant des projets de sensibilisation, prévention, éducation.

B - Développer l'intégration locale et régionale de la filière santé

- Concrètement, comment développer des « passerelles » entre les axes de développement locaux (santé, tourisme, produits de la mer, nouvelles technologies) ?

- Il paraît important d'entretenir et de développer les liens entre la filière santé locale et régionale (pôle Eurasanté).

C - Créer et développer des centres de détente, de repos, de remise en forme par l'air marin, la mer et les produits (flore et faune marine).

Par ailleurs, même si la santé publique ne relève pas des compétences des collectivités territoriales, on peut regretter qu'il n'y soit pas fait allusion, notamment au regard des enjeux liés à l'allongement de la durée de la vie.

D – Le poisson ayant des vertus reconnues pour la santé, en lien avec la Communication (cf. page 11 du présent avis) et le Tourisme, lancer des campagnes d'informations sur ses qualités et ses utilisations. »

Johann DUHOO cède la parole à Monsieur Jean-Pierre SERGENT qui présente :

- « **ARTISANAT - COMMERCE :** (page 47 du PLDE)

Analyse :

Le Conseil de Développement note que le document stratégique du PLDE concerne bien entendu toute l'agglomération et quand nous évoquons les centres villes, il est question des centres villes de toutes les villes de l'agglomération. Il faut raisonner comme centre d'agglomération et non centre ville de la ville centre.

Propositions :

a) D'autres villes en France ont déjà réfléchi et agi depuis 20 ans et il faut s'inspirer largement de leur expérience.

b) Comme il est écrit dans le rapport, il devient nécessaire et urgent de faire un schéma commercial au niveau de l'agglomération. Mais ce schéma commercial devra être élaboré avec le plus grand nombre : mairies, chambre de commerce, chambre des métiers, associations de commerçants et d'artisans (voir fédération de métiers).

A partir de ce schéma et même avant son élaboration, une réflexion doit être engagée au niveau de l'agglomération avant tout projet immobilier qu'il soit commercial, d'entreprise ou d'habitations.

c) Il faudra faire une étude précise et objective sur le coût des terrains et des reprises.

d) Il y aura lieu d'établir également un inventaire précis des commerces et artisans ayant disparu des centres villes (vitrier, droguistes, ...etc.). La présence d'un commerce ou artisan en centre ville

évite les déplacements automobiles inutiles et amène des économies substantielles autant au niveau individuel que des collectivités.

e) Lutter fermement contre les fermetures dans les petites et moyennes villes des classes, des écoles, des bureaux de poste, des agences bancaires qui sont le tissu nécessaire de fixation du cadre de vie et d'une vie commerciale et artisanale. En cas de fermeture prévoir des dispositifs de remplacement ou d'aménagement afin de préserver un cadre de vie indispensable aux communes concernées.

f) Il faut reconnaître (avoir de la reconnaissance) les commerces et artisanats existants, encourager leurs pérennités, conforter leur valeur et leur utilité. Il faut leur apporter tous les conseils et les aides nécessaires pour maintenir leur pérennité. A propos des commerces, le Conseil propose également que soit banni le terme de « commerce de proximité » pour lui substituer celui de « commerce donnant la possibilité de choix ».

- **ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)** : (page 49 du PLDE)

Analyse :

Un certain nombre de membres du Conseil ayant participé aux réunions des groupes de travail organisés par la Communauté d'agglomération du Boulonnais dans le cadre de l'établissement du Plan Local de Développement Economique (PLDE), en l'état actuel de nos réflexions nous souscrivons aux études de ce document, ainsi qu'à l'importance pour notre agglomération de cette filière et de ce secteur spécifiques.

Par ailleurs des membres du Conseil de Développement sont directement ou indirectement impliqués dans l'Economie Sociale et Solidaire, à titre bénévole ou professionnel, et par le biais d'associations. Enfin différents thèmes sont abordés de façon transversale dans les commissions du Conseil de Développement.

Propositions :

En conséquence nous n'avons pas de propositions particulières ou complémentaires à présenter à ce jour.

DES AXES STRATEGIQUES FORTS POUR LE TERRITOIRE

I - sur « Conforter les infrastructures portuaires et logistiques » - C I 2 page 53

La gestion des mobilités est un enjeu essentiel et les infrastructures ferroviaires constituent le squelette autour duquel doit s'incarner l'agglomération.

Il faudrait donc améliorer les cadencements entre les trois villes de la côte d'opale (Dunkerque, Calais et Boulogne avec un prolongement vers Etaples).

Ces déplacements améliorés ne doivent être possibles qu'avec une amélioration des déplacements intercommunautaires: liaison par car avec Desvres, Samer etc.

Ces différentes liaisons (ferroviaires et transports urbains) doivent avoir leur ramification avec de véritables pôles d'échanges (gare SNCF, gare routière, parking relais) permettant les correspondances rapides et efficaces

Dans le contexte de développement durable la maîtrise efficace de ces déplacements favorisant la mobilité des personnes est un enjeu essentiel.

La nécessité économique pour les collectivités et les habitants de l'agglomération du déplacement par transport collectif nécessite une persuasion et une communication.

Pour ce faire les déplacements importants par véhicule moteur individuel ne peuvent diminuer de manière sensible que lorsque des solutions de remplacement existent.

Encore faut-il qu'elles n'amènent au minimum aucune perte de temps aux usagers et au mieux un gain de temps. »

Madame Sylvie MARGRY prend la parole et expose :

« III - sur « Développer la gestion des ressources humaines » - C 3.1 page 75.

Préambule:

Nous ne pouvons que constater que nous vivons dans une agglomération où règne une grande pauvreté. La région boulonnaise compte parmi les régions les plus pauvres de France, les plus touchées par le chômage, même si les chiffres des demandeurs d'emploi sont en baisse (cf. diagnostic du PLDE page 7).

Derrière les chiffres officiels et sans revenir sur les causes, le taux de chômage est de 25% de la population. Il frappe toutes les tranches d'âge, y compris la tranche des 28-45 ans, laquelle est moins touchée ailleurs. Le revenu moyen des ménages est faible. Il y a un fort déficit des offres d'emploi pour les professions cadres et intermédiaires. Par contre, la part des employés et des ouvriers est très importante.

Il y a un net recul de la langue française au profit d'un patois plus présent. D'une façon générale il faudrait étudier les raisons de cet illettrisme constaté dans notre agglomération et proposer les moyens de le prévenir dès la jeune enfance. Par ailleurs le niveau de formation de la population est extrêmement bas.

Enfin, il semble que les Boulonnais manifestent une absence d'ouverture à la mobilité ou à l'étranger.

La misère économique c'est le manque d'argent et la faiblesse des revenus. Il faut donc encourager le travail sous toutes ses formes. Il faut encourager la création d'entreprise, la recherche, la venue de sociétés extérieures.

Enjeu 1 - Favoriser l'intégration et l'épanouissement des ressources humaines.

Analyse :

La commission « Emploi pour demain » travaille actuellement sur le thème des « **savoirs de base** », (terme préférable à illettrisme - on dit dans l'entreprise "maîtrise du vocabulaire professionnel").

La non-maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter, s'exprimer oralement, se repérer dans l'espace) concerne 3 100 000 personnes en France en 2007. Ce qui représente 9% des 18/65 ans. En région Nord Pas-de-Calais, elles représentent 15% dont 57% ont un emploi.

Cette non-maîtrise est présente au sein même des entreprises. Elle pénalise l'individu et l'entreprise. Elle compromet :

- l'accès au premier emploi,
- mais aussi le retour à l'emploi,
- le maintien dans l'emploi
- ainsi que l'évolution dans l'emploi.

La même problématique est à mettre en face du fait que de nombreuses entreprises (notamment artisanales) sont à transmettre dans les années à venir. Les employés ou apprentis actuels n'ont pas les moyens de se positionner.

La difficulté est de repérer le problème, l'accepter et le traiter. Le repérage ne peut se faire qu'au cœur de l'entreprise (chef d'équipe, manager de proximité, représentant syndical...).

Propositions :

En plus des propositions contenues dans le PLDE, la commission propose la réalisation d'un film qui :

- Révèle les enjeux pour l'entreprise et le salarié
- Dédrématise l'illettrisme
- Donne les clefs pour en parler
- Valorise les réussites de parcours (emploi gardé, évolution, Validation des Acquis de l'Expérience, etc.)

Dans un premier temps la commission se propose de travailler sur une branche. Elle a retenu le pôle “aquatique” et invitera Frédérique CLEP (représentante de l’Organisme paritaire collecteur agréée de la branche) à participer à une prochaine réunion pour faire un état des lieux de la filière. L’action pourra ensuite être démultipliée (Chambre des Métiers notamment).

IV - sur « Encourager la formation tout au long de la vie » - C 3.21 page 78.

Enjeux 1 & 2 - Adapter l’offre de formation à la réalité économique & Renforcer le lien emploi-formation.

Analyse :

Beaucoup de choses se mettent en place pour valoriser les métiers et les filières (interventions en milieu scolaire...).

Par ailleurs, le thème de la **formation** fait partie des axes de réflexion de la commission et celle-ci a déjà travaillé sur le constat que les organismes de formation ont eux-même du mal à “recruter” par suite de :

- Déficit d’information,
- Problèmes de mobilité,
- Problèmes psychologiques (horaires, lieux inconnus...),
- Problème de la rémunération pendant la formation.

La communication sur les formations est à améliorer car tous individus et entreprises n’ont pas le même niveau de connaissances et d’information.

Les travaux de la commission sur les savoirs de base trouvent également leur place sur ces thèmes.

Propositions :

Aussi est-il proposé de :

- Favoriser une meilleure coordination locale entre les acteurs locaux, les outils de formation et les entreprises.
- Mieux orienter, mieux communiquer sur les offres de formation. Montrer qu’il existe des formations adaptées à chaque niveau à tout moment de la vie.

V - sur « Favoriser l’accès et le retour à l’emploi » - C 3.3 page 80.

Enjeu 1 : lever les freins à l’emploi

Analyse :

La commission rappelle qu’existe une « Clause d’insertion dans les marchés » laquelle Clause d’insertion oblige à réinjecter de l’emploi dans la commande publique.

D’autre part, elle constate que les offres d’emploi comportent quasiment toutes la mention “permis B obligatoire” : la mobilité des personnes est donc primordiale pour trouver un emploi.

Propositions :

Aussi la commission Emploi pour demain du Conseil de développement formule encore les propositions d’actions qui suivent :

- **Concernant la Clause d’insertion**, il est proposé pour la généraliser d’informer systématiquement les entreprises sur cette pratique, et,
- De promouvoir et développer un guichet unique de la clause d’insertion (écriture et suivi des marchés).

- Concernant la mobilité, il faut développer la culture du covoiturage au sein de l'entreprise, sensibiliser et informer les salariés sur ce sujet, et,
- Créer un site internet en lien avec le site de la Communauté d'agglomération du Boulonnais pour rapprocher les offres et demandes de covoiturage sur l'ensemble du territoire.
- Créer un dispositif gratuit de révision du code de la route (pour les personnes qui ont le permis mais ne conduisent plus), ce qui peut mettre les personnes en confiance (certaines n'osent pas s'inscrire par peur du jugement et de l'échec).

Enjeu 2 : rapprocher les entreprises et les personnes à la recherche d'emploi.

Analyse :

Globalement la commission pense qu'il existe un réel déficit de communication sur les métiers. De même la problématique de la cohésion chercheurs/offreurs a été soulevée. Les chercheurs d'emploi sont livrés à eux-mêmes dans la jungle des dispositifs et des acteurs. Il existe un réel manque d'information et de coordination.

Par ailleurs, il est nécessaire également de redorer l'image du Travail (sociabilisation, intérêt, plaisir, préparation retraite...). Des actions, des structures et des associations œuvrent déjà dans ce sens sur notre territoire.

L'entretien lors d'un bilan de compétences ou d'une recherche d'emploi, débute (voire se termine) par un questionnement sur les compétences et les diplômes mais ne tient pas compte du « rêve » du demandeur d'emploi. Concentré sur son objectif de poste à pourvoir le recruteur doit aussi tenir compte de l'aspect humain (tenir compte du H de « Ressources Humaines »).

Propositions :

- Concernant le Travail, afin d'en redorer son image et repositionner la valeur « Travail », il est nécessaire de **développer des actes citoyens**,
- De créer une structure de bénévoles qui ont envie de parler de leurs métiers auprès des jeunes (écoles, centres aérés, etc.) et/ou de coordonner les actions déjà engagées ici et là.
- Aller chercher les publics là où ils sont (aller vers eux). Parce qu'ils ont des difficultés à venir ailleurs (exemple action MEF/ USBCO).
- Promouvoir l'économie locale auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi. Rapprocher les acteurs de l'économie et de l'emploi de l'éducation nationale (CIO, Universités...).
- Au sein des entreprises **l'existence de fiches de postes** permettrait d'élargir les critères de recrutement au-delà du diplôme.
- Lors des entretiens, mettre en valeur le « **Qu'est-ce que tu VEUX faire** » ? En contrepartie mettre en place une **charte d'engagement**.
- **Former** les conseillers emploi et les recruteurs. »

Johann DUHOO indique :

« LES MANQUES

Si le document retient comme secteurs prioritaires l'Halio-agroalimentaire, le Tourisme, la Santé, l'Artisanat et le Commerce ainsi que l'Economie sociale et Solidaire, nous pensons que devraient être retenus comme atouts majeurs du Boulonnais et pour ses orientations futures, les thèmes : Culture, Sports et Détente, Communication et Qualité de l'Environnement.

• CULTURE :

Sur la Culture le présent document a déjà évoqué ce thème dans ses pages précédentes.

• SPORTS ET DETENTE :

Le Conseil propose que soient développées la promotion et l'organisation de tous les sports et en particulier les sports adaptés à notre région et à notre climat : golf, équitation, randonnées, voile et chars à voile, aviron et bien entendu les sports collectifs comme le football, le basket (notre agglomération compte de nombreuses équipes de valeur et a été un creuset d'animateurs et d'entraîneurs qui ont développé ce sport au niveau national), le rugby avec des installations adaptées, comme le grand stade en projet au niveau des équipes et des résultats, le cricket, le hockey sur gazon.

• **COMMUNICATION**

Au même titre que le slogan des années 50-60 "Mangez du poisson de Boulogne-sur-Mer" qui était connu de la France entière, et pour la communication et la publicité de notre boulonnais, pour sa promotion nationale et internationale, il faut créer et utiliser un logo et un slogan qui résumeraient ce que nous souhaitons représenter aux yeux du public. Par exemple : "Boulogne-sur Mer : nature et santé".

Ce logo (à créer) pourrait être repris sur tous les supports de communication des acteurs publics et privés (en particulier sur les papiers à lettre et les sites Internet des entreprises et des commerçants locaux.)

• **QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT**

Notre région est belle et l'environnement de qualité. Le Conseil souhaite que soient développés, étudiés et mis en valeur nos atouts comme la qualité de l'air, la beauté des paysages ainsi que toutes applications découlant du développement durable dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement.

LA STRATEGIE

Le Conseil de développement constate un manque important dans ce document. Bien qu'annoncés dans le sommaire, le document qui lui a été proposé d'étudier (version actualisée le 06 novembre 2008), ne comporte pas les chapitres « D. LES ACTIONS » et « E. LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PLDE ». Il est vrai aussi que ce document « ...a vocation à évoluer et s'enrichir tout au long de son existence. » (Lettre du Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais en date du 22 octobre 2008).

Cependant, il ne peut y avoir de stratégie efficace sans un plan d'actions précis, planifié et favorisant au maximum les synergies dans le territoire et au-delà de la CAB. Pour que le PLDE soit « une feuille de route partagée, où chaque partenaire travaille main dans la main », il faut que soient mis en place « des engagements de l'ensemble des partenaires en terme de projets de développement économique, avec des échéances, des financements et un suivi. »(ECOrama # 7).

Pour la bonne réussite et l'efficacité du PLDE, un premier plan d'action à échéances brèves, avec définition d'objectifs chiffrés, doit permettre de mobiliser et motiver l'ensemble des acteurs (dont les acteurs économiques) ainsi qu'une optimisation de nos atouts. Ce sont des réalisations concrètes qui permettront, par l'exemple, de convaincre.

CONCLUSIONS

Formidable projet pour notre agglomération et ses habitants, le PLDE doit être le catalyseur de toutes nos actions. Le Conseil de Développement Durable préconise d'accentuer le caractère volontariste du PLDE. L'ambition doit être grande dès lors que nous abordons la stratégie au niveau de notre territoire.

De par son origine (SRDE), il doit être l'occasion de nous unir, d'unir nos forces, d'être solidaires dans la recherche de solutions.

La lutte contre la misère, la précarité et la pauvreté doit être une cause commune à tous les acteurs de l'économie locale, qu'elle soit marchande ou non. Les idéologies, le sectarisme, les idées reçues doivent être mis de côté pour que tous, unis, en concertation, nous puissions réunir les chances de succès pour nos concitoyens. C'est une question de volonté.

Nous estimons qu'en 2009 ces conditions nécessaires entre tous les partenaires : **Union, Solidarité et Changement de comportements**, sont maintenant réunies et croyons en la réussite de ce **Plan de Développement Economique du Boulonnais**.

En réponse à la saisine de monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, le Conseil de Développement est prêt à participer, à faire évoluer et enrichir le PLDE. »

Jean-Roger BERGERAT remercie l'ensemble des intervenants pour cette présentation. Il rappelle que cet avis est établi sur la base du PLDE produit par les services de la CAB et actualisé le 6 novembre 2008. Il regrette à ce propos que le CDDAB n'ait pas eu connaissance du dernier document mis à jour. En effet, cela aurait permis aux membres de l'étudier, notamment sur l'aspect « manques » repris dans l'avis. Il ajoute que le document présenté est un projet d'avis et qu'il sera modifié suite à cette plénière. Il sera ensuite transmis au Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais. C'est la raison pour laquelle, l'avis est exposé ce soir afin de pouvoir éventuellement le compléter. Il ajoute que ce dossier sera soumis au vote des membres titulaires ce soir. Jean-Roger BERGERAT invite les personnes présentes qui le souhaitent à intervenir sur ce point.

Monsieur Olivier CABOCHE (membre du groupe « emploi ») : je souhaite intervenir sur la page 9 du présent avis et plus précisément sur le titre III « Développer la gestion des ressources Humaines ». Sur quelle base se profile le taux de chômage de 25% de la population ? S'agit-il du taux de chômage ou du taux d'emploi ?

Monsieur Jean-Roger BERGERAT : Il est question des 25% de la population sans activités, c'est le cas par exemple des 18-25 ans qui ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de l'ANPE. Néanmoins, le point doit être effectivement précisé. Attention, il ne s'agit pas d'un chiffre extrait du PLDE.

Monsieur Olivier CABOCHE (membre du groupe « emploi ») : il est important de signaler que le taux de chômage de l'agglomération est le taux qui a le plus diminué ces dernières années.

Monsieur Dominique PAQUENTIN (membre du CDDAB) : au niveau syndical, un travail a été effectué sur les chiffres du chômage. Les 25% représentent la population « intra muros », tandis que 11,4% correspondent à la population de l'arrondissement.

Monsieur Johann DUHOO : ce chiffre doit être précisé.

Monsieur Jean-Marc GROSHEITSCH (Responsable du service Tourisme - CCI de Boulogne) : je souhaite obtenir une explication relative au paragraphe sur le domaine du tourisme et notamment sur le point suivant : il est dit (p.38) que le développement touristique doit « **concilier attente des touristes et épanouissement de la population locale.** » *L'idée est généreuse et intéressante si elle ne se heurte pas au refus du développement économique au nom du développement durable, pour le mieux de situations acquises ou pire de corporatismes locaux bien installés. Se soucier en revanche de démarches tarifaires susceptibles de capter la clientèle intra communautaire est par contre une excellente idée.* » Que signifie ce point ?

Monsieur Hervé PIAU : ce paragraphe fait référence à certains projets dont le but, était le développement touristique et qui ont parfois rencontré dans certains lieux une opposition locale. Il est bien de développer le tourisme mais il est primordial pour cela que les mentalités soient compatibles avec ces types de projets.

Monsieur Johann DUHOO : l'objet de la réunion de ce soir est de collecter les différents avis afin de les annexer au présent document et les porter à la connaissance du Président de la CAB. La vocation du CDDAB est bien de faciliter les échanges, d'associer les personnes et d'enrichir les remarques par les divers avis recensés, qu'ils soient positifs ou en opposition avec ce qui est présenté.

Monsieur Jean-Roger BERGERAT : l'agglomération a la chance d'avoir un PLDE, il a d'ailleurs fait l'objet d'échanges et de débats entre les membres du CDDAB. Le CDDAB représente un lieu de débat libre et démocratique. La saisine du CDDAB pour le PLDE notamment, et pour d'autres sujets, est dans l'intérêt des générations futures. A ce propos, j'ai entendu lors des vœux une citation de Saint-Exupéry.

Monsieur Johann DUHOO : « nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »

Monsieur Pascal LABARRE (Responsable du développement des entreprises - CCI de Boulogne) : à propos des éléments page 8 : « *Il serait intéressant de préciser comment les terrains de l'ex-Comilog seront utilisés pour un **complexe culturel d'envergure nationale** (page 38) et comment ce dernier s'articulera avec les autres équipements de la CAB.* ». Ce paragraphe doit être précisé et/ou complété, notamment sur la question de l'exploitation des terrains de l'ex-Comilog. Il s'agit d'une opportunité foncière qui permettra de libérer de l'espace en d'autres lieux. Il est important d'éviter toute confusion sur l'éventuelle implantation d'un complexe culturel sur ces terrains.

Monsieur Jean-Roger BERGERAT : la rédaction du dit paragraphe mérite d'être modifiée. Par ailleurs, et afin que les membres du Conseil soient justement informés, le Président de la CCI de Boulogne se propose de venir exposer aux membres du CDDAB les projets et les travaux d'aménagements portuaires envisagés. Il y a lieu d'organiser cette rencontre et il est intéressant de pouvoir dialoguer directement avec le Président de la CCI qui a la charge d'aménager cette zone.

Monsieur Eric MAHIEU (Centre nautique de Wimereux) : je souhaite avoir une explication sur l'axe page 8 « *Conforter les infrastructures portuaires et logistiques* ».

Monsieur Jean-Pierre SERGENT : ce point ne traite que de la mobilité des salariés et des habitants de l'agglomération sur l'ensemble du territoire et non des infrastructures portuaires.

Monsieur Eric MAHIEU (Centre nautique de Wimereux) : ce point ne traite pas des cales de mise à l'eau pour les bateaux. C'est regrettable. En effet, le territoire boulonnais n'offre pas aux personnes possédant un bateau de bonnes conditions pour le mettre en mer, or c'est aberrant dans la mesure où le territoire boulonnais est un territoire maritime. Ailleurs c'est possible. Seule la commune de Wimereux propose cette possibilité, mais sans pouvoir offrir l'accès aux véhicules. Les véhicules n'ont pas l'autorisation de circuler sur les plages. Que pouvons nous proposer sur cette question ? Par ailleurs, je m'interroge sur le point relatif au Jeux

Olympiques de 2012. En effet, à l'heure actuelle, aucun centre d'hébergement pour accueillir les fédérations sportives, notamment sur Wimereux, n'a vu le jour. Or cela devient urgent. C'est dommage car dans ce cas de figure, les fédérations ne se déplacent pas. D'autres agglomérations l'ont bien compris.

Monsieur Jean-Roger BERGERAT : en ce qui concerne le problème des cales de mise à l'eau, ce sujet n'a pas été traité. Il serait peut être intéressant de rajouter cette proposition dans l'avis et notamment sur l'implantation d'un port de plaisance. En ce qui concerne les Jeux Olympiques de 2012, ce point est abordé clairement en page 8 : « L'idée de **grands événements** ne doit pas se limiter au seul patrimoine maritime comme il est acté dans le projet d'Agglomération mais doit se penser **dans le cadre d'une métropole littorale transfrontalière**. A cet égard, il paraît souhaitable que la CAB inscrive dans le PLDE le projet de tirer le meilleur parti des **JO de 2012** et l'opportunité d'être, seule ou avec les autres villes du littoral, **Capitale Régionale de la Culture**. ». Il faut inscrire cette proposition dans le PLDE. L'avis du CDDAB doit permettre de mettre en place des actions concrètes et efficaces.

Monsieur Johann DUHOO : l'avis du CDDAB se veut force de proposition. Il est également important de profiter de ce que font les autres. En effet, il est impensable de concevoir un PLDE confiné à un territoire.

Monsieur Jean-Roger BERGERAT : en appui de ce propos, vous pouvez vous reporter au 6^{ème} point abordé page 3 : «Le Conseil estime que la notion d'**interdépendance** entre les volets du PLDE n'est pas assez affirmée. L'offre culturelle par exemple doit contribuer à développer les connaissances et goûts de la population mais aussi attirer et fixer une population nouvelle riche de savoir-faire et de projets de développement économique. La réflexion bouloonnaise doit donc perdre son côté endogène bien connu. Le maître mot doit être celui de **l'ouverture vers l'extérieur**. » La réussite de ce projet qu'est le PLDE ne peut se faire que dans la mesure où l'on se tourne vers et travaillons avec les autres territoires. Cependant, nous savons que mettre en place un tel projet ne se fait pas tout seul.

Monsieur Patrick HUGUES : à propos de la notion du développement durable. Page 4 de l'avis : « Aux « enjeux et objectifs partagés » (p.38 et 39) il serait souhaitable d'ajouter l'objectif de **valoriser notre vitrine de savoir-faire techno-alimentaire** (produits de la mer, Boulogne-sur-Mer, premier port de pêche etc.) ». En tant que consommateur, je regrette que lorsque l'on achète, par exemple, des crevettes, celles-ci sont d'origine brésilienne et non française. Dans ce cas de figure, le principe du développement durable n'est pas respecté dans la mesure où ces crevettes sont acheminées par bateau depuis le Brésil et, qu'ensuite elles sont redistribuées en camion sur tout le territoire métropolitain.

Monsieur Johann DUHOO : cette notion de développement durable est inscrite en filigrane dans toutes les actions du CDDAB. Elle n'est pas innocente et a un caractère transversal au sein de toutes les réunions de travail du CDDAB. En ce qui concerne la question de la consommation à l'échelle locale, je n'ai malheureusement pas de réponse concrète à apporter ce soir. La consommation responsable est un élément important de l'économie sociale et solidaire, notamment dans les circuits de distributions des produits. Le terme « responsable » a plusieurs facettes qui mériteraient d'être développées dans le PLDE, car c'est un élément qui peut évoluer.

Monsieur Jean-Pierre SERGENT : je suis d'accord avec ce qui a été exposé plus haut et je pense que le paragraphe consacré aux « vitrines de savoir-faire » est la réponse à cette question, en ce qu'il est le meilleur moyen de valoriser les productions locales.

Monsieur Jean-Roger BERGERAT : je me tourne vers le groupe de travail du PLDE. Le document ne tient pas compte du développement durable. Cette notion peut être en opposition avec le développement économique, mais elle n'en est pas moins importante dans le contexte actuel. La société est condamnée à progresser dans ce domaine, dans la mesure où les richesses naturelles ne pourront pas augmenter. Par ailleurs, si le Conseil n'a pas de propositions complémentaires à formuler sur le thème de l'Economie Sociale et Solidaire, il faut noter que beaucoup de choses ont été faites dans notre agglomération (cf. le mois de l'Economie Sociale et Solidaire en novembre 2008) et de nombreuses personnes se sont énormément investies dans cette démarche.

Monsieur Dominique PAQUENTIN : je souhaite savoir si une commission de suivi du PLDE sera mise en place ? L'idéal serait de pouvoir faire des échanges sur ce projet et de l'alimenter au fil du temps.

Monsieur Jean-Roger BERGERAT : il ne m'appartient pas de donner une réponse à cette question ou de préjuger de ce que fera le Président de la CAB. Cependant compte tenu que nous avons déjà été associés dans les groupes de travail PLDE, des trois saisines et des synergies que l'on peut constater dans notre agglomération, nous pouvons avoir l'espoir que le Conseil de Développement Durable soit associé pour la suite du PLDE et permettre de l'enrichir. Le CDDAB souhaite désormais que le document Stratégie du PLDE prévoie de passer rapidement aux actions

Madame MORCHAIN (groupe de travail transport) : je m'interroge sur le point « formation » en page 10 : « *La même problématique est à mettre en face du fait que de nombreuses entreprises (notamment artisanales) sont à transmettre dans les années à venir. Les employés ou apprentis actuels n'ont pas les moyens de se positionner. La difficulté est de repérer le problème, l'accepter et le traiter. Le repérage ne peut se faire qu'au cœur de l'entreprise (chef d'équipe, manager de proximité, représentant syndical...).* » Que fait-on du Droit Individuel à la Formation (DIF) au sein de l'entreprise, sachant que ce droit est obligatoire ?

Madame Sylvie MARGRY : je comprends la remarque. Ce point fait référence au fait qu'il existe un manque de connaissances et de coordination face à ces besoins. Il serait intéressant de créer un lieu de rencontre unique. Le problème se situe plus particulièrement dans les petites entreprises.

Monsieur Jean-Roger BERGERAT : Sylvie MARGRY est présidente de la commission « Emploi pour Demain ». Elle n'a pas attendu la saisine de la CAB pour démarrer ses travaux de réflexions sur cette thématique. Elle aura d'ailleurs prochainement la faculté de présenter son rapport sur les travaux effectués. Autre point important à mettre en avant est que la formation pour les adultes, c'est nécessaire, c'est indiscutable mais c'est déjà trop tard. En effet, ce sont les premières années de l'enfant qui représentent un enjeu primordial pour leur avenir.

Monsieur Bruno HERMAND (membre associé) : à la page 12 : « Former les conseillers emploi et recruteurs ». Où le CDDAB veut-il en venir ?

Madame Sylvie MARGRY : cette phrase ne veut pas dire que la formation des conseillers ait été sous-estimée. Ce point vient enrichir et mettre en valeur le fait qu'il

faut tenir compte de ce que veut faire la personne en recherche d'emploi. Je comprends la remarque dans la mesure où cette indication a fait l'objet de discussions controversées au sein de la commission. Lors d'un recrutement, le risque est de se baser uniquement sur le CV et les diplômes et non sur les souhaits de la personne. Il s'agit donc ici de proposer une piste de réflexion et une démarche.

Monsieur Bruno HERMAND : il serait judicieux de préciser cette proposition.

Madame Sylvie MARGRY : je suis d'accord avec ce point de vue.

Monsieur Patrick HUGUES : il y a de grandes difficultés dans l'éducation des enfants ayant pour cause notamment la précarité des familles dans lesquelles ils vivent et le phénomène de l'hyper mondialisation.

Monsieur Johann DUHOO : la lutte contre la pauvreté est un fil conducteur des travaux du CDDAB. Celui-ci appelle à un travail global et transversal de l'ensemble des forces sur ce thème. C'est effectivement un souhait du CDDAB repris dans les conclusions de l'avis.

Monsieur Jean-Roger BERGERAT : il faut effectivement valoriser à nouveau la notion de travail. Sur ce point, le PLDE doit représenter un enjeu, un challenge, une ambition et un projet pour l'agglomération. Il y a une dynamique du travail à remettre en place.

Monsieur Georges-Henry HUGUET (membre du CDDAB) : je rejoins les commentaires sur le thème de la valorisation du travail. Cependant, il faut mettre l'accent sur les thèmes porteurs qui permettent d'identifier le Boulonnais : la culture, le sport et la nature qui véhiculent une image positive du territoire. Il est important de trouver une idée maîtresse et un fil conducteur.

Monsieur Michel DAMBOISE (membre associé) : je souhaite intervenir sur la question des hébergements pour les Jeux Olympiques de 2012. Le Conseil général travaille actuellement sur les équipements sportifs mais également sur la thématique « hébergement ». A propos du slogan repris page 12 de l'avis, l'ancien slogan « mangez du poisson de Boulogne-sur-Mer » avait une pertinence au regard du contexte de l'époque. Au contraire, le slogan proposé est en décalage et est peu judicieux, surtout lorsque l'on connaît le passé historique de Boulogne en matière de « santé » par exemple. Je rappelle les dégâts que l'ex-Comilog a pu provoquer sur son environnement. Un autre slogan doit être proposé.

Monsieur Johann DUHOO : ce slogan n'était qu'une proposition.

Monsieur Jean-Roger BERGERAT : en matière de communication, il y a encore beaucoup de choses à faire et notamment dans la recherche de slogans et de logos.

Monsieur Jean-Louis MAILLARD (membre du CDDAB) : je m'étonne que l'attractivité des campagnes et le monde agricole dans sa globalité n'aient pas été repris dans l'avis.

Monsieur Olivier COPPIN (Communauté d'agglomération du Boulonnais) : la thématique était abordée dans le document mais elle n'était pas affichée comme une priorité. Elle est évoquée succinctement dans le diagnostic et comme un enjeu à ne pas sacrifier au nom du foncier économique. La Communauté de Desvres-Samer avait rejoint la démarche PLDE et les mutations sont un des points sur lesquels il faut se positionner. Le document stratégique est un document évolutif et cette thématique est certainement à développer.

Monsieur Jean-Roger BERGERAT : je propose que soit évoquée cette thématique dans l'avis qui sera transmis au Président de la CAB.

Monsieur Patrick HUGUES : je signale que certaines plages de l'agglomération se trouvent dans un état lamentable comme celle d'Ambleteuse. (NB : La commune d'Ambleteuse n'est pas dans l'agglomération)

Monsieur Johann DUHOO : je prends note de cette information.

Monsieur Jean-Roger BERGERAT procède au vote de cet avis :

Nombre de titulaires	55
Nombre de votants	25
Pour	23
Contre	0
Abstention	2

L'avis du CDDAB sur le PLDE est déclaré adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Roger BERGERAT lève la séance à 20h00.

PROCHAINE PLENIERE JEUDI 26 MARS 2009 A 18H
--

Diapositive 1

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
durable de l'agglomération Boulonnaise

Réunion plénière du
27 janvier 2009

Plénière du 27.01.09

© Comité Départemental de Tourisme

Diapositive 2

Le Plan Local de Développement
Economique (PLDE)

Analyse (source PLDE) = fond blanc
Synthèse des avis (CDDAB) = fond bleu

Plénière du 27.01.09

2

Diapositive 3

Le Plan Local de Développement Economique (PLDE)

Saisine du Conseil de Développement en date du 22 octobre 2008

Organisation : participation de 40 membres du Conseil en commission ou sous forme de groupe de travail.



Plénière du 27.01.09


3

Diapositive 4

Le Plan Local de Développement Economique (PLDE)

OBSERVATIONS GENERALES (1/2) :

- ✓ Nécessité de mettre en œuvre des coopérations décentralisées.
- ✓ Positionnement de notre agglomération par rapport aux autres EPCI
- ✓ Intégrer l'évolution / les regroupements d'acteurs de l'économie (ex. CCI)



Plénière du 27.01.09


4

Diapositive 5

**Le Plan Local de Développement
Economique (PLDE)**

OBSERVATIONS GENERALES (2/2) :

- ✓ Une métropole littorale transfrontalière et le rôle de la Région
- ✓ Mise en œuvre de partenariats
- ✓ Interdépendance et ouverture extérieure



Plénière du 27.01.09

5

Diapositive 6

La stratégie de développement économique du Boulonnais

Le PLDE, un document technique exhaustif des orientations économiques pour le Boulonnais

Condensé du sommaire

A. DIAGNOSTIC

B. LE SOUTIEN AUX FILIERES ET SECTEURS SPECIFIQUES

C. DES AXES STRATEGIQUES FORTS POUR LE TERRITOIRE

1. Un territoire attractif
2. Des entreprises nombreuses et compétitives
3. Des ressources humaines performantes au cœur de l'économie boulonnaise

D. LES ACTIONS

E. LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PLDE

6

Diapositive 7

Le Plan Local de Développement Economique	
Conclusion de la phase diagnostic	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • L'intégralité d'une filière économique concentrée sur le territoire • Des infrastructures portuaires et logistiques performantes • Un territoire à fort potentiel touristique • La présence de centres de recherche et d'enseignement supérieur • Un pôle hospitalier important • Un accompagnement de l'innovation structuré • Une offre immobilière publique à vocation économique importante 	<ul style="list-style-type: none"> • Une dépendance forte aux activités des produits de la mer • Des PME faiblement structurées pour innover • Des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés • Une offre foncière économique peu diversifiée • L'absence d'un plan de communication économique à l'échelle du territoire • Une offre immobilière privée vétuste
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La tertiarisation de l'économie • Un rapprochement possible des thématiques halieutique /santé /tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Une population vieillissante • Une désindustrialisation en cours • La raréfaction de la ressource halieutique

Diapositive 8

Le Plan Local de Développement Economique			
Soutien aux filières et axes stratégiques			
Soutenir les filières et secteurs spécifiques	Se doter d'infrastructures d'accueil des entreprises en vue d'un territoire plus attractif	Se donner les moyens pour des entreprises plus compétitives et plus nombreuses	Soutenir les démarches d'accompagnement des ressources humaines
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Halio agro ▪ Tourisme ▪ Santé ▪ Activités et nouveaux métiers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre foncière, immobilière et numérique ▪ Infrastructures portuaires et logistiques ▪ Image du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Innovation / Recherche ▪ Création / reprise / transmission ▪ International ▪ Développement productif 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion des RH ▪ Formation tout au long de la vie ▪ Accès et retour à l'emploi
<p>Axe transversal</p> <p>Partager et développer une vision commune (gouvernance locale)</p>			

Diapositive 9

La stratégie de développement économique du Boulonnais

Le PLDE, un document technique exhaustif des orientations économiques pour le Boulonnais

Condensé du sommaire

A. DIAGNOSTIC

B. LE SOUTIEN AUX FILIERES ET SECTEURS SPECIFIQUES

C. DES AXES STRATEGIQUES FORTS POUR LE TERRITOIRE

1. Un territoire attractif
2. Des entreprises nombreuses et compétitives
3. Des ressources humaines performantes au cœur de l'économie boulonnaise

D. LES ACTIONS

E. LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PLDE

9

Diapositive 10

La stratégie de développement économique du Boulonnais

B. Le soutien aux filières et secteurs spécifiques : un axe structurant pour le territoire

La filière halio-agroalimentaire

- **renforcer les positions de leader sur les activités dynamiques** (2^{ème} et 3^{ème} transformation, logistique...)
- **soutenir le pôle de compétitivité** (animation et projets de R&D)
- **se donner les moyens d'une veille permanente**
- **étendre les activités aux industries agroalimentaires**
- **développer le fret maritime** (cf : infrastructures portuaires et logistiques)
- **développer de nouvelles activités** (aquaculture, secteurs connexes...)

10

Diapositive 11

La Filière Halió-Agroalimentaire

- ✓ Participation des membres à l'élaboration du PLDE
- ✓ Importance de cette filière et de ce secteur



Plénière du 27.01.09

11

Diapositive 12

La stratégie de développement économique du Boulonnais

B. Le soutien aux filières et secteurs spécifiques : un axe structurant pour le territoire

Le tourisme

- rendre visible l'offre touristique du Boulonnais
- améliorer les biens et services offerts (hébergement, accueil...)
- développer le tourisme de proximité et les activités hors-saison
- conforter la filière nautique et la plaisance
- développer le tourisme de découverte économique

12

Diapositive 13

Le Tourisme (ANALYSE)

- ✓ Complémentarité entre Tourisme, développement économique et culture
- ✓ Une démarche tarifaire adaptée à la population locale.
- ✓ Valoriser notre vitrine de savoir-faire techno-alimentaire.
- ✓ Une ingénierie culturelle d'Agglomération
- ✓ Une stratégie de communication.




Plénière du 27.01.09

13

Diapositive 14

Le Tourisme (PROPOSITIONS 1/2)

- ✓ S'inscrire dans une perspective de Pays d'Art et d'Histoire
- ✓ Proximité de l'aéroport du Touquet .
- ✓ Une structure privée de loisir : le Casino de Boulogne .
- ✓ Existence des gîtes ruraux et chambres d'hôtes.




Plénière du 27.01.09

14

Diapositive 15

Le Tourisme (PROPOSITIONS 2/2)

- ✓ Création d'hôtels,
- ✓ création d'un musée de la pêche et des produits et coproduits de la mer valorisés,
- ✓ création d'un marché couvert au centre de Boulogne et d'une Halle au poisson couverte,
- ✓ respect de l'architecture régionale dans les villes et les campagnes,
- ✓ développement et équipement du port de plaisance,
- ✓ un label de restauration à base de produits de la mer



Plénière du 27.01.09 15

Diapositive 16

La stratégie de développement économique du Boulonnais

B. Le soutien aux filières et secteurs spécifiques : un axe structurant pour le territoire

La santé

- **développer les synergies santé / autres secteurs** (accompagner le développement d'activités en lien avec le bien-être, le tourisme, les produits de la mer)
- **mettre en place une 1^{ère} année de médecine**
- **développer l'accueil des professionnels de santé**
- **mettre en place une maison de santé**


16

Diapositive 17

La santé (ANALYSE 1/2)

✓ l'offre de soins bouloonnaise constitue un atout pour le bassin de vie :

- Des professionnels de santé relativement nombreux
- Des établissements de santé solides
- Développement d'une politique d'attractivité envers les professionnels de santé




Plénière du 27.01.09 17

Diapositive 18

La santé (ANALYSE 2/2)

✓ Une mise en perspective économique intéressante :

- La santé : un facteur d'emploi (3000 emplois) et de revenus.
- Passerelles avec d'autres filières (tourisme, produits de la mer, nouvelles technologies).




Plénière du 27.01.09 18

Diapositive 19

La santé (PROPOSITIONS 1/2)

- ✓ Affirmer la santé publique comme un axe de développement durable.
- ✓ Prise en compte des enjeux liés à l'allongement de la durée de la vie.
- ✓ Développer l'intégration locale et régionale de la filière santé




Plénière du 27.01.09

19

Diapositive 20

La santé (PROPOSITIONS 2/2)

- ✓ Créer et développer des centres de détente, de repos, de remise en forme par l'air marin, la mer et les produits (flore et faune marine).
- ✓ Communiquer sur les vertus du poisson



Plénière du 27.01.09

20

Diapositive 21

La stratégie de développement économique du Boulonnais

B. Le soutien aux filières et secteurs spécifiques : un axe structurant pour le territoire

Le commerce et l'artisanat

- conforter le commerce et l'artisanat dans leurs différents secteurs (commerce de proximité, BTP...)
- dynamisation du commerce de proximité : FISAC
- favoriser les reprises d'entreprises (prêts d'honneur) notamment les commerces de proximité au sein des quartiers
- offrir aux entreprises artisanales des services spécifiques

21

Diapositive 22

Commerce et Artisanat (ANALYSE)

✓ Raisonner en centre d'agglomération.


 Plénière du 27.01.09

22

Diapositive 23

Commerce et Artisanat (PROPOSITIONS)

- ✓ S'inspirer des expériences d'autres villes
- ✓ Un schéma commercial en concertation.
- ✓ Etude sur le coût des terrains et des reprises
- ✓ Inventaire précis des commerces et artisans ayant disparu
- ✓ Lutte contre les fermetures de commerce ou de services (cadre de vie)

 Un commerce donnant la possibilité de choix

Plénière du 27.01.09 23

Diapositive 24

La stratégie de développement économique du Boulonnais

B. Le soutien aux filières et secteurs spécifiques : un axe structurant pour le territoire

L'économie sociale et solidaire


- **faire connaître et promouvoir l'économie sociale et solidaire** (encourager les actions de promotion)
- **encourager et accompagner les initiatives** (généraliser la pratique de la clause d'insertion / marchés de travaux publics)
- **favoriser les échanges et soutenir les démarches collectives** (accompagnement du club SIAE)

24

Diapositive 25

L'économie sociale et solidaire

- ✓ Participation des membres à l'élaboration du PLDE
- ✓ Le CDDAB souligne l'importance de cette filière



Plénière du 27.01.09

25

Diapositive 26

La stratégie de développement économique du Boulonnais

Le PLDE, un document technique exhaustif des orientations économiques pour le Boulonnais

Condensé du sommaire

- A. DIAGNOSTIC
- B. LE SOUTIEN AUX FILIERES ET SECTEURS SPECIFIQUES
- C. DES AXES STRATEGIQUES FORTS POUR LE TERRITOIRE**
 - 1. Un territoire attractif
 - 2. Des entreprises nombreuses et compétitives
 - 3. Des ressources humaines performantes au cœur de l'économie boulonnaise
- D. LES ACTIONS
- E. LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PLDE

26

Diapositive 27

La stratégie de développement économique du Boulonnais

C. Des thématiques regroupées en trois axes stratégiques et construites à partir des éléments de préconisations du diagnostic et de rencontres d'acteurs

Axe 1 ⇒ pour un territoire plus attractif : recouvre les enjeux d'aménagement du territoire et de prospection ...

Axe 2 ⇒ pour des entreprises plus compétitives et plus nombreuses : recouvre les enjeux de compétitivité, d'efficacité du système productif

Axe 3 ⇒ pour des ressources humaines performantes au cœur de l'économie boulonnaise : valorisation des compétences

27

Diapositive 28

La stratégie de développement économique du Boulonnais

Axe 1 ⇒ un territoire attractif

Aménagement et gestion de l'espace :

- offre foncière et immobilière (réserves foncières, créations et extensions de zones d'activités)

Infrastructures portuaires :

- quatre pôles "pêche – transmanche – commerce – plaisance"
- force logistique pour la filière halieutique mais pas seulement

Aménagement numérique :

- accès au réseau Très Haut Débit

Protection, valorisation et management environnemental :

- requalification et entretien des ZA (certification HQE, ISO 14001)

Réseaux : rapprochement et concertation avec les entreprises

- clubs de zones

Promotion du Boulonnais :

- prospection, promotion, accueil

28

Diapositive 29

Un territoire attractif

Conforter les infrastructures portuaires et logistiques

- ✓ Les infrastructures ferroviaires : squelette de l'agglomération → améliorer les cadencements.
- ✓ Pôles d'échanges
- ✓ La gestion des mobilités : un enjeu essentiel et un travail de communication



Plénière du 27.01.09

29

Diapositive 30

Un territoire attractif

Renforcer et conforter l'image du territoire (1/2)

- ✓ Un projet culturel participe à l'attractivité de la communauté d'agglomération.
- ✓ Le spectacle vivant
- ✓ Quel complexe culturel d'envergure national ?
- ✓ La saison culturelle.
- ✓ De grands événements dans le cadre d'une métropole littorale transfrontalière.



Plénière du 27.01.09


30

Diapositive 31

Un territoire attractif

Renforcer et conforter l'image du territoire (2/2)

- ✓ Une double opportunité : les JO de 2012 et l'opportunité d'être, seule ou avec les autres villes du littoral , Capitale Régionale de la Culture .
- ✓ Un centre des congrès polyvalent
- ✓ Création d'un musée de la pêche et des produits de la mer
- ✓ Création d'une école hôtelière ou d'un centre de recherche et de formation spécialisé dans la cuisine et la gastronomie des produits de la mer.



Plénière du 27.01.09 31

Diapositive 32

La stratégie de développement économique du Boulonnais

Axe 2 ⇒ des entreprises compétitives et nombreuses

Des entreprises tirées par l'innovation :

- **renforcer l'appui à l'innovation** (fonds d'aide à l'innovation, culture de l'innovation...)
- **développer des coopérations Recherche/Entreprises** (appui au pôle de compétitivité et aux secteurs innovants, actions de coopération,...)
- **renforcer la dynamique universitaire et développer la Recherche** (politique de soutien Recherche/Enseignement Supérieur/Santé)

Appui aux PME et aux TPE : tissu d'entreprises pourvoyeur d'emplois

- **international** : accompagner les entreprises boulonnaises sur les marchés internationaux, renforcer l'attractivité de la filière à l'international, développer des collaborations...
- **développement productif** : soutien aux projets d'investissement, outils marketing et commerciaux

32

Diapositive 33

La stratégie de développement économique du Boulonnais

Axe 2 ⇒ des entreprises compétitives et nombreuses

Emploi de proximité : développer des emplois liés aux activités de proximité ou résidentielles.

- artisanat / commerce
- services à la personne, santé

Diversification des activités :

- développer des activités qui génèrent des emplois
- favoriser la création de nouvelles entreprises

Création et développement d'entreprises :

- sensibiliser à l'entrepreneuriat
- soutenir la création/reprise d'entreprises et la transmission (accompagner les porteurs de projets)

33

Diapositive 34

La stratégie de développement économique du Boulonnais

Axe 3 ⇒ des ressources humaines adéquates

Compétences humaines : accompagner la gestion des ressources humaines (actions GPEC)

- offrir des opportunités professionnelles à tous
- attirer et garder les talents (jeunes, diplômés, étudiants, chercheurs, compétences étrangères, etc....)

Qualification / formation : réduire les inégalités sociales et territoriales

- articuler l'offre de formation aux besoins des entreprises
 - adapter les formations aux métiers de demain
- renforcer le lien emploi / formation
 - valoriser les compétences professionnelles (VAE)
 - accompagner l'insertion sociale et professionnelle

Mobilité / adaptabilité : lever les freins à l'emploi

- favoriser des passerelles entreprises / demandeurs d'emploi
- fonds de professionnalisation


34

Diapositive 35

Des ressources humaines adéquates

Préambule

- ✓ Un constat nuancé
- ✓ Chômage, revenus faibles, déficit d'offres dans certaines catégories
- ✓ Recul de la langue française
- ✓ Prévention et formation




Plénière du 27.01.09 35

Diapositive 36

Développer la gestion des ressources humaines

SAVOIRS DE BASE (1/2)

<ul style="list-style-type: none">- Lire- Ecrire- Compter- S'exprimer oralement- Se repérer dans l'espace	<p>3 100 000 Personnes sont concernées au niveau national (source INSEE 2007)</p> <p>Ce qui représente 9 % des 18/65 ans.</p> <p>15 % en région NPDC dont 57 % ont un emploi</p>
---	---




Plénière du 27.01.09 36

Diapositive 37

SAVOIRS DE BASE (2/2)

- La non-maîtrise pénalise :
- L'individu et l'entreprise
- l'accès au 1er emploi
- mais aussi le retour à l'emploi,
- le maintien dans l'emploi
- et l'évolution dans l'emploi

- **La commission propose un film qui :**
 - Révèle les enjeux pour l'entreprise et le salarié
 - Dédramatise l'illettrisme
 - Donne des clefs pour en parler
 - Valorise les réussites de parcours (emploi gardé, évolution, VAE..)



Plénière du 27.01.09

37


Diapositive 38

Encourager la formation tout au long de la vie

FORMATION

- Beaucoup de choses se mettent en place pour valoriser les métiers et les filières (interventions en milieu scolaire...)
- Communication à améliorer (tous n'ont pas le même niveau)
- Il faut savoir où trouver l'info (nécessité de tout avoir sous le même toit)

FAVORISER UNE MEILLEURE COORDINATION LOCALE ENTRE LES ACTEURS LOCAUX, LES OUTILS DE FORMATION ET LES ENTREPRISES



Plénière du 27.01.09

38

Diapositive 39

Favoriser l'accès et le retour à l'emploi

ACCES A L'EMPLOI

- La Clause d'insertion oblige à ré-injecter de l'emploi dans la commande publique.

Pour généraliser cette clause il faut :

- **informer systématiquement les entreprises sur cette pratique.**
- **Promouvoir et développer un guichet unique de la clause d'insertion (écriture et suivi des marchés)**



Plénière du 27.01.09

39

Diapositive 40

ACCES A L'EMPLOI

- La mobilité est une problématique majeure
- **Développer la culture du co-voiturage au sein de l'entreprise**
- **Créer un site internet en lien avec le site de la CAB pour rapprocher offres et demandes sur le territoire.**




Plénière du 27.01.09

40

Diapositive 41

ACCES A L'EMPLOI

- Nécessité de re-dorer l'image du Travail.
- Repositionner la VALEUR « Travail »
- Développer des actes citoyens
- Créer une structure de bénévoles qui ont envie de parler de leurs métiers auprès des jeunes (écoles, centres aérés...)




Plénière du 27.01.09

41

Diapositive 42

ACCES A L'EMPLOI

L'existence de fiches de postes au sein de l'entreprise permettrait d'élargir les critères de recrutement au delà du diplôme




Plénière du 27.01.09

42

Diapositive 43

ACCES A L'EMPLOI

- L'entretien lors d'un bilan de compétences ou d'une recherche d'emploi, débute (voire se termine) par un questionnement sur les compétences et les diplômes mais ne tient pas compte du « rêve » du demandeur d'emploi.
- Concentré sur son objectif de poste à pourvoir le recruteur doit aussi tenir compte de l'aspect humain (Tenir compte du H de RH)
- Mettre en valeur le « **qu'est-ce que tu VEUX faire** »
- En contrepartie, mettre en place une **charte d'engagement**
- **Former** les conseillers emploi et les recruteurs



Plénière du 27.01.09 43

Diapositive 44

La stratégie de développement économique du Boulonnais

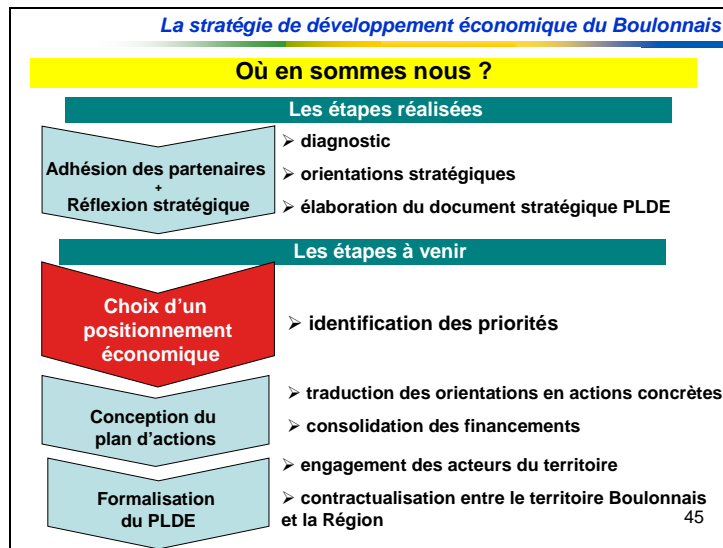
Le PLDE, un document technique exhaustif des orientations économiques pour le Boulonnais

Condensé du sommaire

- A. DIAGNOSTIC
- B. LE SOUTIEN AUX FILIERES ET SECTEURS SPECIFIQUES
- C. DES AXES STRATEGIQUES FORTS POUR LE TERRITOIRE
 - 1. Un territoire attractif
 - 2. Des entreprises nombreuses et compétitives
 - 3. Des ressources humaines performantes au cœur de l'économie boulonnaise
- D. LES ACTIONS
- E. LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PLDE

44

Diapositive 45




Diapositive 46

LES MANQUES (1/2)

✓ CULTURE

✓ SPORTS ET DETENTE

- Adaptés
- Sportifs et équipes de haut niveau
- Grand stade


 Plénière du 27.01.09

46

Diapositive 47

LES MANQUES (2/2)

- ✓ COMMUNICATION
 - Un slogan
 - Un logo largement diffusé
- ✓ QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT
 - Mise en valeur de nos atouts
 - Développement durable et Grenelle de l'Environnement

 Plénière du 27.01.09 47


Diapositive 48

STRATEGIE

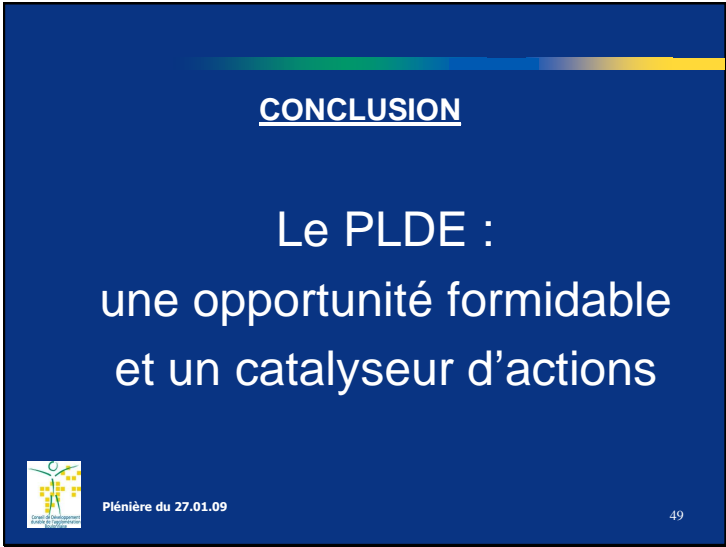
Importance du plan d'action et de la planification

Mobilisation des acteurs

Les premières réussites seront un moteur


 Plénière du 27.01.09 48

Diapositive 49



CONCLUSION

Le PLDE :
une opportunité formidable
et un catalyseur d'actions



Plénière du 27.01.09

49